



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Fondation Roshd, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

« Mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : passer de la phase des engagements à celle des résultats »

Les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales locales et tout un chacun devraient s'unir pour débarrasser la planète de la pauvreté, de la discrimination, de l'inégalité, de la privation des droits civiques et des problèmes liés à l'éducation et à l'environnement. En réalité, les objectifs de développement durable adoptés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en 2015 ne peuvent être réalisés qu'au moyen d'une coopération et d'une empathie dans tous les domaines.

Les organisations non gouvernementales travaillent en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies car elles ont des visées communes et c'est ainsi qu'elles peuvent réaliser effectivement les objectifs de développement durable. Pour renforcer ces rôles, les États doivent redoubler d'effort pour lever les obstacles et éliminer les tracasseries administratives. Les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies doivent élaborer et exécuter des plans et des projets conjoints pour concrétiser les objectifs proposés. Mettant à profit le rôle central de l'ONU, les organisations non gouvernementales devraient organiser des consultations et échanger des idées pour parvenir à des résultats au niveau local, dans une perspective mondiale.

À la Fondation Roshd, nous estimons que l'élimination de la pauvreté, l'égalité des chances pour tous en matière d'éducation, la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources en eau, la promotion de l'industrialisation, la création d'emplois et la protection de l'environnement peuvent être réalisés en associant les compétences et le savoir universitaire au bénévolat dans les zones défavorisées. Ainsi, l'accès à Internet et le développement de l'éducation en ligne ne peuvent que bénéficier au processus de mise en œuvre. Par exemple, des experts bénévoles peuvent contribuer, dans le cadre d'ateliers de formation, à dégager des solutions pour améliorer la productivité agricole et la gestion des ressources en eau afin de cultiver des plantes modifiées et d'économiser ces ressources tout en augmentant la production par surface cultivée. Les méthodes d'autonomisation des populations locales grâce à une démarche globale comprendraient des formations professionnelles en industrialisation qui s'appuient sur les capacités locales en vue d'accroître la production durable et l'efficacité ainsi qu'une formation aux méthodes d'approvisionnement des marchés avec des produits concurrentiels.

Quant aux femmes, qui constituent la moitié des ressources humaines de nos sociétés, leurs capacités ne devraient pas être négligées. Permettre aux femmes de jouer un rôle dans le domaine social passe par l'égalité en matière d'éducation. Il convient également de renforcer l'éducation des femmes. Des efforts doivent être fournis pour favoriser l'égalité des sexes et éliminer la discrimination au sein des structures intellectuelles et sociales des communautés. Ainsi, des emplois peuvent être créés et les bases jetées pour l'épanouissement personnel et la réalisation des droits.

C'est pourquoi il importe d'accroître la participation des organisations non gouvernementales dotées de savoir-faire et de leurs bénévoles recrutés parmi les personnes vivant dans les zones défavorisées afin d'autonomiser ces personnes et de réaliser effectivement les objectifs susmentionnés pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.
